

(N° 62.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MARS 1853.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Dé- partement de la Guerre un crédit provisoire de 5,000,000 de francs.

(Voir les N° 178 et 186 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Vicomte DESMANET DE BIESME, VAN SCHOOR, le Comte DE RO-
BIANO, le Comte DE RENESSE, DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, le Comte DE
MARNIX, MOSSELMAN, et VANHAVRE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre sixième Commission a été unanime pour accorder au Département de la guerre le crédit provisoire de fr. 5,000,000, à valoir sur le Budget des dépenses pour l'exercice de 1853. Son acquiescement est basé sur l'impossibilité dans laquelle la législature s'est trouvée d'adopter le Budget de la guerre en temps utile; ce nouveau crédit est alloué pour assurer le service de l'armée, qui ne peut éprouver aucun retard, M. le Ministre de la Guerre ayant justifié devant la Section Centrale la destination de 7,000,000 de francs, votés le 21 décembre 1852.

Votre Commission, malgré sa répugnance à accorder des crédits provisoires, a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du projet de loi et en même temps son vote d'urgence.

Le Président.

Vicomte DESMANET DE BIESME.

Le Rapporteur,
C. VAN HAVRE.